

Appréhender et maîtriser le contrôle douanier (DROM)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : une demi-journée
Distanciel : une demi-journée
Soit 3h30 au total

PRIX

550 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Importateurs et producteurs dans les DROM

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Appréhender, vous préparer et gérer un contrôle douanier
- Approfondir et actualiser vos connaissances en matière de douane et de fiscalité douanière dans les DROM
- Identifier et anticiper les principaux foyers de risques en matière douanière

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

INTRODUCTION

- La formation vise à identifier les foyers de risque en matière douanière et à appréhender les enjeux du contrôle et contentieux douanier. Les meilleures pratiques à mettre en œuvre pour assurer une conformité douanière seront également abordées.

1. LES PRINCIPAUX FOYERS DE RISQUE ET DE REDRESSEMENT EN MATIÈRE DOUANIÈRE DANS LES DROM

- Comprendre la notion de dette douanière
- Comprendre les enjeux liés à la valeur en douane, l'origine douanière et l'espèce tarifaire.
- Présentation des taxes : l'octroi de mer (externe et interne), accise sur les produits pétroliers, Taxe Générale sur les Activités Polluantes, taxe sur les boissons alcooliques et non alcooliques (accises, taxe « premix », taxe « soda »)

2. LE CONTRÔLE ET LE CONTENTIEUX DOUANIER

- Le contrôle douanier :
 - Les différents types de contrôle, les pouvoirs d'investigation des agents des douanes, la prescription
 - La gestion et le déroulement du contrôle
 - La notification douanière et ses conséquences

[Les suites de la notification d'infraction](#)

Appréhender et maîtriser le contrôle douanier (DROM)

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : une demi-journée

Distanciel : une demi-journée

Soit 3h30 au total

PRIX

550 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

- Le contentieux judiciaire :
 - La procédure devant le TGI et les voies de recours
 - La procédure pénale : du tribunal de police à la chambre criminelle de la Cour de cassation
 - Les parties au procès douanier et les droits de la défense

3. RÉDUIRE LES CONSÉQUENCES D'UN CONTRÔLE DOUANIER

- Sécuriser les relations avec les partenaires commerciaux (incoterms, clauses contractuelles) et les représentants en douane
- Sécuriser les procédures internes et externes (relation avec l'Administration des douanes)

Cas pratique « intitulé »

